

CORRECTIONNELLE

Dépôt-vente calamiteux : quatre mois de prison pour le gérant

La rengaine devient parfois angoissante : quand vais-je récupérer l'argent de la vente de mon véhicule ? Vendredi dernier la VI^e Chambre correctionnelle a évoqué deux dossiers de dépôts-ventes qui avaient pris des airs de petit naufrage.

À la barre on trouvait le même capitaine : Jean-Marie Della Pietra, 43 ans, dépassé par les tempêtes financières qui ont fait sombrer sa petite entreprise.

En 2009 et 2010, quatre clients lui avaient confié quatre véhicules, trois quads et une moto, exposés en dépôt-vente dans le magasin de Contes. Quelques mois plus tard, le bilan

n'était pas reluisant : l'un des vendeurs avait récupéré son véhicule qui avait été utilisé mais n'avait pas été vendu, deux autres n'avaient reçu que la moitié de la somme escomptée et le dernier attendait le règlement de sa moto.

Soit, au total, environ 7000 euros de préjudice. Les tentatives de transactions avaient été ponctuées de nombreuses démarches des vendeurs.

Le gérant de l'entreprise a expliqué à la barre du tribunal correctionnel sa détresse financière : « *J'avais des problèmes de trésorerie. J'avais subi un vol dans le magasin et je n'ai pas pu payer!* » Le président Patrick Véron a attiré l'attention du prévenu

sur l'enchaînement des problèmes qui avait conduit à des poursuites pour abus de confiance : « *Vous avez trois affaires consécutives. Quelques mois après les premiers problèmes vous repartez sur le même terrain!* » Ces difficultés ont conduit le ministre public (la substitut Julie Rouillard) à requérir une peine d'un an de prison dont six mois avec sursis avec l'obligation d'indemniser les parties civiles ainsi qu'une interdiction de gérer pendant cinq ans. À la défense M^e Andrien Verrier a relevé les conséquences d'une gestion très hasardeuse. Le tribunal a suivi le parquet, ramenant seulement la partie ferme de la peine à 4 mois.